

Brèves du. 15/10/2017

NE PAS OUBLIER

Par solidarité avec nos Camarades actifs, ne faites pas vos courses le Dimanche.
Consulter-nous pour tous renseignements en Droit notarial, Droit de la Famille ...
Consulter le nouveau site **udfo83** Services Retraités : www.83.force-ouvriere.org
Site Union Confédérale des Retraités : www.force-ouvriere.fr/confede/ucr

AGENDA

16 OCTOBRE 2017

Date limite de paiement de la **taxe foncière**, portée au 21 octobre, à minuit, si vous réglez par internet ou sur smartphone.



À PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2017

L'enregistrement des **pacs** se fera auprès du service de l'état civil, en mairie, et non plus auprès du tribunal d'instance. Nous ferons un point complet sur la marche à suivre dans notre prochain numéro.

15 NOVEMBRE 2017

Dernier jour pour le paiement de la **taxe d'habitation** et de la **contribution à l'audiovisuel**

public. Le délai court jusqu'au 20 novembre pour un paiement par internet ou sur smartphone.

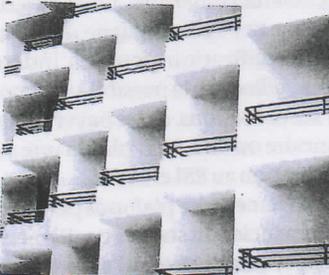
À PARTIR DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

Les propriétaires de **meublés touristiques à Paris** devront obligatoirement disposer d'un numéro d'enregistrement, délivré par un téléservice proposé par la ville. Celui-ci sera opérationnel à partir du 1^{er} octobre.

30 DÉCEMBRE 2017

À cette date, l'**immatriculation des copropriétés** de 50 à 200 lots doit être effective.

→ Voir le n° 1134 du *Particulier*, p. 20



31 DÉCEMBRE 2017

Date butoir pour individualiser les **frais de chauffage collectif** dans les immeubles consommant entre 120 et 150 kWh/m² par an

Date limite pour signer l'acte définitif de vente d'un **terrain à bâtir** dont l'avant-contrat a été signé en 2015 et, ainsi, profiter de l'abattement exceptionnel de 30 % sur les plus-values immobilières.

À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2018

Obligation de fournir un **diagnostic gaz et électricité** lors de la signature du contrat de location d'un appartement construit après le 1^{er} janvier 1975 ou d'une maison individuelle.

Les travailleurs indépendants bénéficieront d'un **compte personnel d'activité** où seront inscrits leurs droits à la formation.

UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS du VAR - FORCE OUVRIERE -

12, Place Armand Vallé - 83000 Toulon

Téléphone : 04.94.93.49.77 - Télécopie : 04.94.91.97.84.

Site UDFO : www.83.force-ouvriere.org

Courriel : udfo83@wanadoo.fr

Site confédéral : www.force-ouvriere.fr

Site Union Confédérale des Retraités : www.force-ouvriere.fr/confede/ucr

EN PROJET

CSG et cotisations sociales

Salariés et indépendants favorisés, retraités pénalisés

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit d'augmenter la CSG de 1,7 point au 1^{er} janvier 2018. Les actifs bénéficieront cependant de mesures de compensation.

Pour les salariés, la compensation se traduira par la suppression des cotisations chômage (2,4 %) et maladie (0,75 %), qui se fera en 2 temps, avec une baisse de 2,2 points au 1^{er} jan-

vier, puis de 0,95 point à l'automne. Les salariés devront donc patienter pour que la compensation produise pleinement ses effets, avec un gain de 430 € en année pleine pour ceux gagnant 2 400 € par mois.

Pour les indépendants, la compensation prendra la forme d'une exonération dégressive des cotisations famille et maladie, de sorte que 75 % des indépendants – ceux gagnant moins de

43 000 € par an – enregistreront un gain de pouvoir d'achat supérieur à celui dont profiteront les salariés.

Les retraités devraient être les plus pénalisés. Les 60 % considérés comme « aisés » – ceux dont le revenu fiscal de référence excède 14 375 € par an (pour uné part) – subiront de plein fouet la hausse. La CSG passera de 6,60 à 8,30 % sur leurs pensions. Les 40 % de retraités les plus modestes (déjà exonérés en tout ou partie) seront épargnés. Le gouvernement dit toutefois réfléchir à améliorer le sort de ceux qui subiront la hausse de la CSG sans profiter de l'exonération de la taxe d'habitation.

Bonne nouvelle, pour tous : la hausse de la CSG sera déductible de l'assiette de calcul de l'impôt sur le revenu. A.F.
ENTRÉE EN VIGUEUR progressive à compter du 1^{er} janvier 2018.

Gain ou perte de pouvoir d'achat
pour un revenu de 2 400 €/mois



Salarié

+430 €/an



Indépendant

+550 €/an



Retraité

-610 €/an

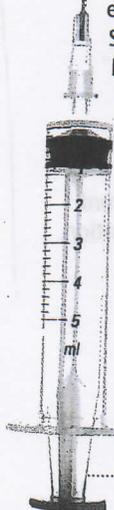
SHUTTERSTOCK

**Nourrissons
Bientôt 11 vaccins
obligatoires**

Il n'y aura plus 3 mais 11 vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans. À l'heure actuelle, seul le DTP (contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite) est exigé. S'y ajouteront ceux contre la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B, l'haemophilus influenzae, le pneumocoque et le méningocoque C. Les parents opposés à la vaccination pourraient échapper à cette nouvelle obligation, selon des modalités qui restent à préciser. La mesure sera débattue cet automne.

ENTRÉE EN VIGUEUR

le 1^{er} janvier 2018.



**Travailleurs indépendants
Le RSI vit ses derniers mois**

Le Régime social des indépendants (RSI) sera bel et bien adossé au régime général, avec un transfert de ses missions (liquidation des retraites, assurance maladie...), d'ici à fin 2019. Ce chantier s'accompagne de mesures de simplification pour les indépendants, telles que la possibilité de moduler ses cotisations, de les payer par carte bancaire ou de ne remplir qu'une seule déclaration au RSI et au fisc.

Parallèlement, les plafonds permettant de bénéficier du statut de micro-entrepreneur seront relevés l'an prochain, à 170 000 € de chiffre d'affaires pour une activité de vente de marchandises, et à 70 000 € pour les prestations de services. Les seuils d'assujettissement à la TVA restent inchangés. D'autres mesures sont prévues pour 2019. En dessous de 30 000 € de chiffre d'affaires, les indépendants qui créent ou reprennent une



SHUTTERSTOCK

activité seront exonérés de cotisations sociales pendant leurs 12 premiers mois d'exercice, et le million d'indépendants au chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € par an sera exonéré de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces propositions seront discutées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018. A.F.

ENTRÉE EN VIGUEUR progressive à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces retraités obligés de travailler pour vivre

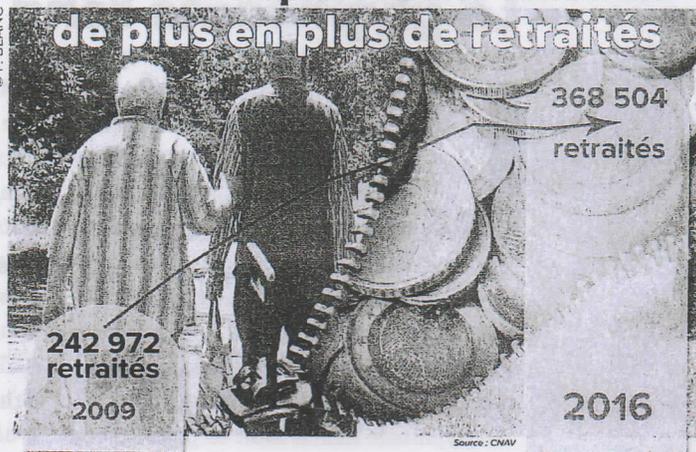
CUMUL Le nombre de retraités qui travaillent pour arrondir leurs fins de mois est en constante augmentation. Un moyen de gonfler un peu les 687 euros de pension mensuelle moyenne versée par la Cnav (avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires).

En 2016, plus de 368 500 retraités cumulaient une activité salariée tout en percevant une retraite. En 2009, ils étaient 242 972 et trois ans plus tôt, 137 058. Soit une augmentation de 68 % en dix ans. Si on ajoute à ce décompte les actifs non salariés tels que les agriculteurs, les artisans, les professions libérales et les indépendants, l'effectif grimpe à 481 000 personnes. L'augmentation du nombre de retraités actifs est imputable, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), à la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009, qui a autorisé le cumul intégral des ressources sans limite de plafond.

Un million de retraités sous le seuil de pauvreté

Mais la première raison qui pousse les retraités à rempiler c'est incontestablement les fins de mois difficiles. Notamment

Le cumul emploi retraite concerne de plus en plus de retraités



ZOOM

Des disparités hommes femmes très importantes

Alors que près d'un tiers des retraités masculins encore en emploi sont cadres ou assimilés, la proportion chute chez les femmes avec un taux de 14%. Plus de la moitié d'entre elles (52%) sont employées ou ouvrières pour 26% des hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à travailler chez un particulier (30% contre 4% pour les hommes). Sur la question du temps de travail, la répartition hommes femmes se rapproche de l'égalité sans pour autant l'atteindre. Trois femmes sur quatre et trois hommes sur cinq ont une activité à temps partiel.

pour le million d'entre eux vivant avec moins de 1 008 euros par mois, c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté. Et si les travailleurs retraités reçoivent des pensions en moyenne 20 % plus élevées que l'ensemble des retraités émargeant à la Cnav, les montants demeurent modestes : 872 euros en moyenne de retraite pour les hommes qui continuent de travailler contre 749 euros en moyenne pour l'ensemble des retraités masculins, et 752 euros contre 631 euros pour les femmes.

Le portrait-robot 2016 du retraité en activité : 52 % sont des hommes. L'âge moyen, tous sexes confondus, est de 67 ans et 71 % d'entre eux sont âgés de plus de 65 ans. À noter qu'ils sont presque 23 000 à exercer une activité professionnelle au-delà de 75 ans. Les régions où les retraités travaillent : Île-de-France (18,9 %), Rhône-Alpes (10,5 %), Région sud-est (8,6 %) et Nord-Picardie (7,2 %). **NADIA DJABALI**

Y A-T-IL DES HUILES ESSENTIELLES POUR LUTTER CONTRE L'ANXIÉTÉ ET LE STRESS ?

OUI Il en existe plusieurs adaptées aux états anxieux ou très nerveux. C'est le cas de l'huile essentielle de camomille romaine (la plus connue), et aussi de marjolaine, de lavande ou de lédon du Groenland (thé du Labrador). On peut mettre celle de camomille dans un diffuseur à entreposer dans une pièce de la maison. Et respirer profondément les vapeurs en s'allongeant dans l'obscurité, par exemple. Hors de son domicile, on peut emporter un petit flacon et le respirer régulièrement si on se retrouve souvent dans des situations de tension. Il est aussi possible de mélanger une goutte de marjolaine, de lavande ou de lédon du Groenland dans une cuillère à café de miel ou d'huile végétale, à avaler deux ou trois fois par jour. Sinon, un massage du plexus solaire avec une mixture huile essentielle de camomille romaine et huile végétale permet aussi d'évacuer les tensions nerveuses.

DANIÈLE FESTY, DOCTEUR EN PHARMACIE, SPÉCIALISTE EN AROMATHÉRAPIE

QUELS SONT LES BIENFAITS DE LA MÉDITATION SUR LA SANTÉ ?

Aucune étude scientifique n'a prouvé un lien direct entre la méditation et la santé physique ou psychologique. En revanche, elle est de plus en plus reconnue comme étant une excellente façon de lutter contre le stress. En mai dernier, la Haute Autorité de santé (HAS), dans un rapport sur les conséquences du burn-out, la préconisait en cas d'épuisement dû à une charge de travail trop lourde (www.has-sante.fr, rubrique "Évaluation et recommandation"). Le stress étant à l'origine de diverses maladies physiques ou mentales, une pratique régulière de la méditation permet donc de limiter leur survenue.

MARIE-LAURENCE CATTOIRE, AUTEURE DE VIVE LA MÉDITATION, ÉD. LEDUC.S, 18 €



LES BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES

Alzheimer : l'efficacité de l'huile de coco confirmée

Les études présentées au dernier congrès de l'Alzheimer's Association confirment la piste des cétones pour améliorer la mémoire défaillante. Au début de la maladie, ces graisses pourraient stimuler les neurones à la place du glucose, alors inefficace. Il s'agirait de suivre un régime pauvre en glucides et en protéines (20 %) et riche en graisses (80 %) ou, plus simplement, de prendre des compléments à base de cétones que l'on trouve dans l'huile de coco. À valider par d'autres études.

Qui préfère l'hôtel à l'hôpital ?

Certains patients n'ont pas besoin d'une chambre médicalisée, mais d'un sas entre leur domicile et l'hôpital. Ils peuvent désormais être logés gratuitement dans l'un des 41 "hôtels hospitaliers" ayant signé des conventions avec les CHU et cliniques. Cela permet de réduire les coûts de l'hôpital (60 € la nuit, au lieu de 1500 € au maximum) et d'améliorer grandement leur confort !

Faudrait revoir ses lunettes !

72 % des plus de 60 ans qui portent des lunettes devraient en changer ou aller faire un examen approfondi. Et si 20 % des personnes testées ne portent pas de correction, 88 % en auraient besoin ! (Nikon Verres Optiques, lors du Vision Tour 2017).

CONSOMMATION

Le glyphosate rend confus

Le gouvernement semble avoir eu quelques problèmes de coordination au sujet du glyphosate. Finalement, le 5 octobre, il a annoncé qu'il se prononcerait contre le renouvellement de son autorisation européenne. Principal principe actif du désherbant le plus vendu dans le monde, le Roundup, fabriqué par Monsanto, cette substance est suspectée d'être cancérogène.

Le glyphosate semble avoir eu pour effet de rendre confus le gouvernement : le 25 septembre, son porte-parole annonçait la fin de son utilisation en France avant le terme du quinquennat. Le lendemain, le Premier ministre ne parlait plus que d'élaborer une « stratégie de sortie du glyphosate ». Pour finir, le ministre de l'Agriculture a annoncé le 5 octobre que la France, comme l'Italie, votera contre le prolongement de l'autorisation par l'Union européenne du glyphosate pendant dix ans. Tandis qu'un débat empoisonné se poursuit, il a été décidé de repousser le vote des pays européens, qui était prévu début octobre.

culture intensive. Pour sa présidente, « il faut que la France approuve à Bruxelles la reconduction pour dix ans du glyphosate ». Pour elle, le débat scientifique est clair : « Il y a trois études qui démontrent la non-dangerosité du glyphosate et une qui affirme le contraire. C'est trois contre un ». Le « un » est le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui l'a déclaré « cancérogène probable pour l'homme » en 2015. Parmi les trois favorables figure un rapport fourni par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), mais réalisé par son alter ego allemand, le BfR, (Bundesinstitut für Risikobewertung). Or il a été découvert que ce rapport contenait au moins une centaine de pages copiées-collées depuis la littérature de Monsanto. C'est ce rapport qui doit aider les pays européens à décider du renouvellement de l'autorisation du glyphosate. Et aussi quels intérêts devront prévaloir. ▀

MICHEL POURCELOT

750
C'est environ le nombre de produits contenant du glyphosate commercialisés dans le monde.

PARLEMENT EUROPÉEN

Le poison ou la mort ?

Mais certains agriculteurs ont toujours l'intention de poudroyer au glyphosate : plusieurs centaines d'entre eux se sont mis sur la paille le 22 septembre au beau milieu des Champs-Élysées pour protester contre son interdiction. Pour eux, c'est le poison ou la mort de leurs exploitations. Une manifestation soutenue par le puissant syndicat agricole FNSEA, défenseur de l'agri-

Monsanto persona non grata
Les lobbyistes de Monsanto se sont vu retirer leur droit d'accès au Parlement européen le 28 septembre, à la suite du refus de la multinationale d'être auditionnée par les commissions parlementaires à l'agriculture et à l'environnement le 11 octobre à propos de sa connaissance, dès 1999, des dangers du glyphosate, révélée par les « Monsanto papers ».